

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de
la Bourse, 8. et à la Publicité Départementale,
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
5 — 11 — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Morning-Post* prétend que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel aurait l'intention de s'opposer à l'acte par lequel la France se proposerait de reconnaître le nouveau royaume d'Italie sous certaines conditions.

Le *Morning-Post* est mal informé. Ce ne sont pas des conditions que la France met à l'acte de reconnaissance dont il s'agit, mais de simples réserves, et nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a rien de vrai dans la résistance que ce journal aurait prêtée au gouvernement du roi Victor-Emmanuel.

On annonce l'arrivée à Paris de M. Vimercati, chargé de remettre au gouvernement français la réponse du cabinet de Turin à la note de la France relative à la reconnaissance du nouveau royaume italien. (Pays.)

La séance du 20 juin à la chambre des communes offre un incident remarquable. Lord John Russell, répondant à M. Griffith, a parlé d'une mission qui aurait été donnée à M. de Heeckerem, membre du sénat français.

Il s'agirait d'une proposition confidentielle de l'empereur François-Joseph à l'Empereur Napoléon. Aux termes de cette proposition, les deux Empereurs devraient contribuer à former une armée pour la protection des États du Pape. Ils s'obligeraient à empêcher le Piémont d'entrer dans les États de l'Église.

Lord John Russell a répondu qu'il n'avait reçu aucun avis officiel, mais que l'ambassadeur français à Londres lui avait communiqué une proposition tendant à ce que les puissances catholiques agissent de concert relativement au pouvoir temporel du Pape.

Lord Russell a ajouté que le gouvernement français avait répondu négativement à cette proposition et qu'à Vienne des arrangements généraux avaient été pris concernant les États du Pape. Les provinces catholiques romaines ont été représentées à cette occasion. (Idem.)

Nous recevons de Naples une nouvelle très-heureuse : c'est la défaite d'une bande de brigands organisée dans les Abruzzes. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le concours prêté au gouvernement par les habitants du pays.

Les bandits avaient pour lieu de refuge la vallée de Castellano, qui n'est accessible que par des sentiers escarpés et pour ainsi dire impraticables quand on n'a pas une connaissance parfaite des localités. Poursuivis par les généraux Pinelli et Mezzacapo, les brigands se dispersaient; ils cachaient leurs armes et leur butin, sûrs qu'ils étaient de les retrouver ensuite quand ils voudraient tenter une entreprise.

Le gouverneur de Teramo a fait appel aux paysans de cette vallée, qui lui ont servi de guides et lui ont fait découvrir les repaires les plus secrets. Guidés par eux, les milices nationales ont pu attaquer les brigands et disperser la bande à tout jamais. L'ordre est enfin rétabli dans ce pays, qui passait pour la terre classique du brigandage.

Une lettre de Bologne annonce que le marquis Pepoli, ancien commissaire de l'Ombrie, est atteint d'une maladie qui inspire de sérieuses inquiétudes. La mort de cet homme d'État si distingué serait une grande perte pour le royaume d'Italie.

Le général de Goyon n'est pas encore entièrement rétabli des suites de sa chute de cheval. Les contusions qu'il a reçues, sans être inquiétantes, occasionnent pourtant à l'illustre général des souffrances qui le gênent dans l'accomplissement de son service. (Idem.)

Il y a peu de jours nous annoncions que M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères dans le cabinet prussien, avait manifesté le désir de se retirer.

Nous apprenons aujourd'hui que M. de Schleinitz a offert sa démission au roi, et l'on pense qu'elle sera acceptée, si elle ne l'est déjà. (Pays.)

On se rappelle la résolution prise par le gouvernement autrichien à l'égard du secrétaire de l'ambassade anglaise à Vienne, M. Dunlop, qui a été

forcé de quitter Pesth à la suite des explications fournies par le ministre des affaires étrangères, M. de Rechberg, à lord Russel, ministre des affaires étrangères d'Angleterre.

Des informations particulières nous apprennent que la jeunesse de Pesth avait organisé une promenade aux flambeaux en l'honneur du secrétaire de la légation anglaise, et qu'on a voulu lui donner un banquet comme témoignage de sympathie.

Mais M. Dunlop a eu le bon esprit de se dérober à cette espèce d'ovation, qui aurait pu lui susciter de graves embarras, et la jeunesse de Pesth en a été pour ses préparatifs de promenade et de banquet.

Une dépêche de Vienne fait connaître que l'agitation augmente en Hongrie.

En prévision des événements que peuvent faire naître les résistances de la Diète, le cabinet de Vienne a décidé qu'il serait formé, dans le plus bref délai, un camp de trente mille hommes à une très-petite distance de Pesth. (Idem.)

On assure, ici, dit un télégramme de Pesth, que l'ambassadeur anglais accrédité près la cour de Vienne aurait insisté, dans une audience obtenue de l'Empereur François-Joseph, en faveur d'un règlement définitif de la question hongroise, ajoutant qu'autrement, la réunion d'un congrès européen deviendrait nécessaire. — Havas.

Daoud effendi a été investi, le 22 juin, des fonctions de gouverneur-général du Liban, avec rang de mudir. Il se rendra prochainement à son poste, muni de pleins pouvoirs, avec les commissaires européens.

Nos dernières nouvelles de l'Herzégowine nous apportent des détails favorables à la Turquie. Omer pacha a presque réussi à désorganiser l'insurrection. La proclamation dans laquelle le serdar annonçait les intentions bienveillantes du sultan a eu pour résultat de faire rentrer dans leurs foyers un grand nombre de Monténégrins insurgés. Il ne reste plus que les pillards et les bandes venues du voisinage, qui, craignant d'avoir un compte trop

FEUILLETON

LA RUCHE D'ABEILLES

(Suite.)

VI. — D'ANCIENS ENNEMIS.

Le repas de midi ayant été fort retardé par les nombreux incidents de la matinée, les gens du logis n'avaient pas moins d'appétit que les voyageurs; aussi la soupe aux choux et au tard, qui répandait son excellent parfum dans la métairie, eût-elle été mangée presque en silence sans la présence d'Eugène de la Ferté-Vorlais.

Le jeune châtelain avait eu la mère Frichot pour nourrice : Jeannette, l'aînée de la famille, était sa sœur de lait, et Rigobert son jeune camarade : — Il se considérait, à bon droit, comme enfant du logis. C'était lui qui avait donné au père Frichot la belle gravure de saint Dominique dont l'armoire principale était ornée; c'était pour complaire aux habitants des Ajones qu'il avait rimé la chanson des abeilles; en toute occasion, il s'ingéniait à leur être agréable. Ajoutons que de nombreux liens d'amitié, de dévouement et de reconnaissance unissaient les fermiers aux seigneurs de la Ferté-Vorlais depuis un temps immémorial.

Eugène, sachant que la tonte des moutons serait suivie d'une petite fête, avait devancé l'heure; il contribua plus que personne à rétablir la paix, et maintenant, s'adres-

sant au capitaine, il se félicitait d'être venu à la métairie, puisqu'il devait, — disait-il, l'y voir à la tête de son joli régiment.

André Borneval, Germain, Marie et ses sœurs parurent sensibles aux cordiales paroles du jeune gentilhomme, qui ajouta :

— Je veux espérer, monsieur le capitaine, que vous passerez quelque temps dans notre pays. Mon père, j'en suis sûr, vous recevrait avec le plus grand plaisir; il a fait la guerre autrefois et il aime les francs militaires tels que vous. Après avoir servi de guide à votre caporal pour trouver la métairie, je serais heureux de vous introduire au manoir de la Ferté-Vorlais.

Le capitaine allait répondre quand le père Frichot s'écria :

— Tout doux ! monsieur Eugène ! Il y a place en notre logis, grâce à Dieu et à saint Dominique. Sapredienne ! j'espère bien que le joli régiment ne logera point ailleurs tant qu'il demeurera dans le canton.

— Je voulais remercier monsieur de son offre hospitalière, dit le capitaine en souriant, et me voici obligé à vous remercier en même temps, mon cher hôte ! Oh ! ceci nous arrive sans cesse; la Providence, qui protège les pauvres enfants privés de leur mère, prodigue ses bontés à ceux qu'elle m'a laissés à conduire. Les portes s'ouvrent d'elles-mêmes devant eux. Fermes, châteaux, presbytères, nous offrent asile tour à tour; — il ne nous est

pas arrivé dix fois d'aller à l'auberge, quoique nous passions, par voies et chemins, une bonne moitié de l'année.

— Cette existence nomade, dit Eugène, doit être remplie d'intérêt.

— Elle donne à mes enfants la santé, la force et même l'intelligence, car le grand livre de la nature est toujours ouvert sous leurs yeux. Je rencontre ainsi, à chaque pas, le sujet de leçons utiles; en regardant autour d'eux, ils apprennent à admirer les œuvres sublimes du Créateur.

— Entends-tu ça, Rigobert ? ajouta Dominique Frichot.

— Et je le comprends aussi, mon père, répondit le jeune berger. Après tout, monsieur le capitaine ne dit pas autrement que vous, sans mentir.

— Très-bien ! fit André Borneval. Tel que vous me voyez, moi, reprit-il, je suis fils de paysan, je m'en fais honneur, et il m'en est resté un amour profond pour les travaux paisibles de la campagne.

Eugène s'empessa d'ajouter à ces mots :

— Je tiens à dire, monsieur le capitaine, que mon père pense exactement comme vous et comme notre vieil ami, Dominique Frichot.

— Ce qui prouve, répliqua André Borneval, que les dissentiments politiques sont au résumé peu de choses entre honnêtes gens. Passé la guerre, on se trouve d'accord sur tous les points principaux : travail, ordre, respect aux lois, religion.

sévère à rendre, se défendront plus longtemps; mais avec les forces dont il dispose, Omer pacha ne peut tarder à les soumettre.

En Grèce, l'agitation est toujours très-grande. On a fait de nouvelles arrestations. Les Grecs demandent l'annexion des îles Ioniennes à leur royaume, et les îles Ioniennes ne désirent rien plus que cette annexion.

Mais le gouvernement grec garde le silence pour ne pas éveiller les susceptibilités d'une puissance qui a concouru à son établissement. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

Le Corps-Législatif a voté le projet de loi sur les pensions de l'armée de terre et de l'armée de mer.

Le tableau suivant donnera une idée exacte de la proportion dans laquelle le chiffre de ces pensions se trouve accru :

	Ancien tarif.	Nouveau tarif.
Général de division. . .	4,000 à 6,000	5,200 à 7,800
Général de brigade . . .	3,000 4,000	3,900 5,200
Colonel	2,400 3,000	3,120 4,000
Lieutenant-colonel. . .	1,800 2,400	2,340 3,120
Chef de bataillon. . . .	1,500 2,000	1,950 2,590
Capitaine	1,200 1,600	1,560 2,120
Lieutenant.	800 1,200	1,120 1,680
Sous-lieutenant	600 1,000	840 1,400

Les augmentations pour la marine sont absolument semblables, le vice-amiral étant traité comme le général de division, le contre-amiral comme le général de brigade, le capitaine de vaisseau comme le colonel, etc.

On ne sait encore si l'Impératrice accompagnera l'Empereur à Vichy, ou si S. M. Eugénie demeurera à Saint-Cloud avec le Prince Impérial pendant tout le mois de juillet, que doit durer l'absence de l'Empereur. Il est certain que Sa Majesté, après avoir quitté Vichy, passera une semaine au château que M. le comte de Morny possède en Auvergne.

On assure que S. A. I. le prince Napoléon revient à Paris, et qu'il sera de retour le 1^{er} juillet.

M. le baron Brenier, sénateur, ex-ministre de France à Naples, est de retour à Paris d'un voyage en Italie.

On a fait courir à la Bourse le bruit de la mort du sultan Abd-ul-Medjid.

On a aussi annoncé que deux médecins célèbres de Paris, MM. Andral et Trousseau, avaient été mandés auprès de Sa Hautesse.

Ces deux nouvelles sont entièrement controuvées.

Un général russe venant de Vichy, et qui avait pris mercredi le chemin de fer d'Orléans à Saint-Germain-des-Fossés, a été frappé d'une apoplexie foudroyante, au moment où le train entrait dans la gare de Bourges.

Ce général, que la mort venait d'enlever si subitement, présentait une corpulence énorme, et il éprouvait les plus grandes difficultés à se mouvoir.

Sa pesanteur, après sa mort, était telle qu'il n'a pas fallu moins de huit hommes vigoureux pour le sortir de la voiture et le transporter dans une salle

de la gare. Lorsque, quelques heures auparavant, le malheureux général s'était péniblement avancé vers la voie, prêt à monter dans le train ou plutôt disposé à s'y laisser hisser, deux hommes vigoureux étaient entrés avant lui dans la voiture pour l'attirer à eux, tandis que trois autres employés le soulevaient pour rendre l'ascension plus facile.

— Jeudi, à 11 heures du soir, un train spécial faisant le service d'Asnières à Paris s'est engagé, au départ de la station, sur une voie de garage à l'extrémité de laquelle la machine, le fourgon à bagages et les deux premières voitures ont déraillé.

La machine, son tender et le fourgon, ont été seuls jetés sur le talus du remblai; les deux voitures déraillées n'ont pas été renversées et aucun voyageur n'a été blessé. Deux d'entre eux seulement ont reçu de légères contusions en s'élançant précipitamment sur la voie; le mécanicien a été grièvement blessé.

Le même train a été immédiatement recomposé et les voyageurs sont arrivés à Paris avec 45 minutes de retard.

— Les lettres d'Alger, du 19, confirment les dépêches annonçant que le yacht du prince Napoléon, échoué près du cap de Fer, a été relevé. Cette opération a été effectuée par le navire à vapeur marseillais le *Protis*, capitaine Salvy, qui est arrivé à Stora.

— Samedi, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu à Strasbourg le baptême du jeune Chinois ramené en France par le détachement de pontonniers qui faisait partie de l'expédition de Chine. Voici sur cette cérémonie quelques détails empruntés au *Courrier du Bas-Rhin*:

« Dès l'ouverture des portes de l'église, une foule énorme s'y est précipitée et a rempli presque entièrement la grande nef, ainsi que les abords de la chapelle Saint-Laurent et de la sacristie.

« A deux heures, deux voitures ont amené près du grand portail le jeune catéchumène, sa marraine, M^{me} Murie, dame du major des pontonniers, et son parrain, le capitaine Ploton, de la 12^e compagnie du régiment, M. le major Murie et quelques autres personnes. Les soldats de la 12^e compagnie assistaient également à la cérémonie.

« Suï était revêtu du costume chinois, un large pantalon blanc, une veste en soie jaune, des souliers carrés hauts en semelles et en talons. Il porte la queue, principal ornement de tous les Chinois, et le devant de sa tête est rasé.

« M. l'archiprêtre Spitz a conduit d'abord le petit néophyte du Céleste-Empire à la chapelle de Saint-Laurent; après quelques prières, il a été introduit dans la sacristie, où le sacrement du baptême lui a été administré par M. l'archiprêtre, curé de la cathédrale. Il a reçu les prénoms de son parrain et de sa marraine, Marie-Louis.

« A la sortie de l'église, le nouveau chrétien a gaiement lancé, dans la foule qui se pressait autour de la voiture, des poignées de dragées. »

— On lit dans le *Mémorial d'Amiens*:

Il y a quelques jours, dans la commune de Baus-sault, canton de Forges, une jeune femme, accompagnée d'un enfant de cinq ans, alla au bord d'un bois pour couper une botte d'herbes. L'enfant était à quelques pas de sa mère, lorsqu'il se mit à crier. La mère se retourne et voit le pauvre petit attaqué

par une vipère. L'enfant reculait toujours en criant. La mère, n'écoutant que son courage, s'avance sur le reptile armée de sa faucille, et, d'un coup vigoureux, coupe en deux l'animal. L'enfant avait été garanti par ses vêtements des morsures de la vipère; mais la malheureuse mère, lorsque le danger fut passé, tomba évanouie et resta deux heures dans cet état. Rentrée chez elle et mise au lit, elle est morte quelques jours après des suites de l'émotion qu'elle avait éprouvée.

— On parle d'une nouvelle mesure qui serait prochainement introduite dans tous les régiments, et dont l'application viendrait encore fortifier la constitution si vigoureuse de notre armée. A partir de dix ans, tous les enfants de troupe recevraient des fusils proportionnés à leur taille et à leur force, et seraient instruits comme de véritables soldats au maniement des armes, à la charge en douze temps et même à l'escrime de la baïonnette.

On leur apprendrait, en outre, l'école du soldat, celle de peloton et des tirailleurs. Seulement, il ne leur serait point délivré de cartouches, et ils se borneraient à simuler les feux, dans la crainte de quelque accident. Exercés ainsi jusqu'à l'âge de dix-sept ans, époque de leur entrée au service, ces jeunes gens apporteraient dans les rangs une première éducation militaire toute faite, et deviendraient une véritable pépinière d'excellents sous-officiers.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Pendant le marché de samedi, deux hommes de la campagne ont été frappés d'apoplexie et sont morts sur la voie publique avant qu'on ait pu leur porter secours. L'un d'eux, se sentant probablement indisposé, était descendu dans un pré au Pont-Foucharde où il a expiré. Un autre a succombé sur la route de Chacé. La première victime appartient au village du Petit-Puy. Tous les deux étaient âgés. C'est la chaleur, croit-on, qui a occasionné ces deux tristes accidents.

M^{me} la Marquise douairière de Brézé vient de mourir à Moulins, entourée de sa famille, dans sa 92^e année. Son corps est transporté de Moulins à sa terre de Brézé, où il sera inhumé demain matin.

M. Chartain, ce jeune accordéoniste que nous avons entendu cet hiver à la salle de la mairie et dont le talent avait obtenu un si beau succès, était de retour samedi dans notre ville. Il est venu remplir la promesse qu'il avait faite à tous les dilettanti de Saumur, de donner une autre soirée. Il était dans nos murs avec M. Renard, premier ténor de l'Académie impériale de musique, auquel il a prêté son concours pour le concert que ce dernier a donné à la salle de spectacle.

Cette fois encore, M. Chartain a été couvert d'applaudissements; on ne pouvait se lasser d'admirer l'agilité de son toucher, la douceur de ses notes, la mélodie avec laquelle il charmait son auditoire. Après chacun des morceaux qu'il a exécutés, M. Chartain a reçu les bravos les plus enthousiastes de la salle entière, et il a dû se représenter sur la scène pour répondre à ces témoignages si bienveillants.

Après M. Chartain, M. Renard a fait entendre

— Vous êtes un brave, mon capitaine! dit le vieux chouan.

La soupe au chou venait d'être enlevée; le cidre était servi dans les verres:

— A la paix! au bonheur de toute votre famille.

Après ce toast qui anima le repas, car la mère Frichot, ses filles et tous les enfants trinquèrent à grand bruit, le bonhomme s'accouda sur la table et dit catégoriquement:

— Ah ça, capitaine, du temps de la guerre, êtes-vous jamais venu dans ce canton-ci?

— Oui, mon hôte, et j'allais en parler. Ce n'est pas tout simplement par hasard que je le parcours maintenant. L'on aime à revoir, sous leur nouvel aspect, les lieux où l'on a, autrefois, couru de grands dangers, et, je puis le dire, je n'ai pas souvent vu la mort de si près que dans le pays où nous sommes.

— Comment donc? s'écria le fermier d'un ton curieux.

— Je fus envoyé en reconnaissance avec un petit peloton d'éclaireurs, dont faisait partie mon vieux camarade Brulard ici présent; la nuit était sombre; nous marchions à pas de loup, cherchant à découvrir le campement des chouans, quand, tout-à-coup, nous tombâmes dans une de leurs embuscades.

— C'est ça! interrompit Dominique Frichot avec un certain orgueil. Ah! ah! les bleus ne nous surprenaient guère, nous autres.

— Cent fusils sont dirigés sur nous, continua le capitaine; l'on nous somme de mettre bas les armes; pour toute réponse, je commande le feu en déchargeant mon pistolet. Au même instant je reçois une balle en pleine poitrine, et sur la tête le coup de sabre dont vous pouvez voir la cicatrice...

A ces mots, le paysan poussa une exclamation de joie:

— Vous vous appelez donc Borneval? dit-il.

— Sans doute, répondit le vieil officier.

Les enfants se connaissaient déjà tous par leurs prénoms, mais le capitaine n'avait encore été désigné que par son titre.

Le caporal, qui jusqu'alors n'avait pas ouvert la bouche, dit vivement au père Frichot:

— Ah! vous êtes *Trompe-la-mort*, vous! j'en suis sûr à présent!

— Eh bien, capitaine, ajouta Eugène de la Ferté-Vorlais, ce fut nécessairement mon père qui vous fit prisonnier.

— M. votre père serait donc l'audacieux chef de partisans qu'on appelait le *Chevalier* ou le *Coureur des Garennes*.

— Vous l'avez dit.

Les enfants de la ferme et ceux du capitaine ouvraient de grands yeux:

— A la santé de mes généreux ennemis, aujourd'hui mes hôtes! s'écria André Borneval.

La mère Frichot et ses filles servaient une vaste terrine de pommes de terre, ainsi qu'un appétissant ragoût de poulets fricassés à la campagnarde avec du lard, des oignons, des carottes nouvelles et dix autres sortes de légumes.

VII. — RÉCITS DE GUERRE.

Dominique Frichot, fermier de la Métairie-aux-Ajoncs, se leva, le verre en main, dès qu'André Borneval eut porté d'une voix émue sa santé et celle de M. de la Ferté-Vorlais, tous deux connus dans les rangs de la chouannerie sous des sobriquets trop nécessaires en temps de guerre civile.

Il se leva, mais ne trinqua ni ne but, avant d'avoir répliqué au capitaine:

— Par saint Dominique mon patron, dit-il, voici une heureuse rencontre que je souhaitais depuis longtemps! mais ce n'est pas, sauf votre respect, à vos anciens ennemis, aujourd'hui vos hôtes, qu'il faut boire, car tout l'honneur serait pour vous seuls! Buvez, mes enfants, *aux ennemis généreux*! Si M. Borneval et son brave Brulard l'échappèrent belle, la fois de notre embuscade, six semaines après la chance avait tourné... Sans nos généreux ennemis, ni le Chevalier des Garennes ni son sergent Trompe-la-Mort ne seraient de ce monde.

— Vous nous aviez donné l'exemple, dit le capitaine; la reconnaissance nous faisait un devoir de vous sauver à notre tour.

cette voix si étendue, si facile, qui a fait courir tout Lyon et tout Paris. En sa présence, on éprouve une aisance que les chanteurs procurent rarement. Lorsqu'il attaque les notes, avec toute la force de ses poumons, il transporte, et bientôt les applaudissements unanimes couvrent sa voix. C'est ce qui a eu lieu samedi pendant le chant du grand air de la *Juive* et celui du *Noël*, d'Adam, les deux principaux triomphes de ce ténor émérite.

Du reste, nous n'avons que faire de parler davantage de M. Renard, le haut rang qu'il occupe au grand opéra parle bien plus en sa faveur.

Le reste de la soirée a été partagé entre M^{me} Barbera-Vestri et M. Favre, deux artistes très-remarquables. Ce dernier surtout, par ses chansonnettes comiques, a terminé le concert d'une manière fort attrayante et a été rappelé à plusieurs reprises.

Le ministre des finances vient d'instituer une commission afin : 1° de rechercher les causes qui tendent à diminuer la circulation de la monnaie divisionnaire d'argent; 2° d'examiner les conséquences de cette situation et la portée des réclamations qu'elle occasionne; 3° d'indiquer les mesures qu'il pourrait être utile de prendre pour que la monnaie divisionnaire d'argent puisse satisfaire aux besoins de la circulation et suffire au règlement des salaires et des appoints nécessaires dans les transactions.

AVIS.

Les jeunes gens qui désireraient s'engager comme élèves musiciens à l'École impériale de cavalerie peuvent s'adresser à M. Brück, chef de musique.

Il faut avoir 17 ans accomplis et posséder déjà quelques notions de musique vocale et instrumentale.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les dernières nouvelles de Rome annoncent que la santé du Pape ne s'est pas améliorée. Le Saint-Père ne quitte pas ses appartements et il ne reçoit que les personnes qu'il ne peut pas se dispenser de voir.

Turin, 24 juin. — Messine, 23 juin. — Des bourbonniens, au nombre de 120, ont débarqué près de Syracuse; ils ont été cernés par les troupes et faits prisonniers, 23 ont été fusillés.

La tranquillité est parfaite. — Havas.

La maladie du Sultan n'a pas le caractère désespéré que lui donnent des correspondances étrangères reproduites dans quelques journaux de Paris.

L'état dans lequel se trouve Sa Hautesse dure depuis plusieurs années, et il peut se prolonger encore longtemps. Dans tous les cas, il serait loisible, d'après nos informations particulières, d'inspirer pour le moment de sérieuses inquiétudes. (Pays.)

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 22 juin.

Revue politique de la semaine. — Arrivée des ambassadeurs de Siam à Toulon. — Courrier de Paris. — Causerie dramatique. — Sous les tropiques (suite et fin). — Salon de 1861. — Chronique littéraire. — Un Drame nocturne (nouvelle). — La

Fenaison. — Hors Paris. — Le colonel Elmer Ellsworth. — Le fort de l'Esseillon.

Gravures : Réception des ambassadeurs de Siam à Toulon. — Le comte de Cavour. — Convoi funèbre du comte de Cavour à Turin. — Salon de 1861 : l'Incendie, tableau par M. J.-A. Breton, la Capresse, buste en marbre et bronze par M. Ch. Cordier, un Moulin sous bois (Normandie), tableau par M. Em. Labiet; l'empereur don Pedro I^{er}, statue équestre par M. L. Rqchet; Prairie au bord de la Marne, tableau par M. E. Desjobert; Au bord d'un rois-seau, statue en marbre par M. A. Schœnewerk; Vue d'une partie du portique d'Octavie, à Rome, tableau par M. L. Lanoue. — Rentrée des troupes de l'expédition de Chine à Strasbourg. — Reposoir de la Marine, élevé sur la place d'Armes, à Toulon. — La Fenaison. — Le colonel Elmer Ellsworth. — Forteresse de l'Esseillon. — Rebus.

VILLE DE PARIS.

Ouverture des rues des *Feuillantines*, *Neuve du Luxembourg*, *Neuve-Sainte-Genève*, et élargissement de la rue de l'*Arbalète*, déclarés d'utilité publique par décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858; lesdits décrets approuvant les traités, en date des 2 octobre 1850 et 3 mars 1858, passés à cet effet avec la ville de Paris, aux droits et privilèges de laquelle la *Société du Quartier-neuf du Luxembourg* se trouve et demeuré définitivement subrogée.

Emission, par ladite Société, de DOUZE MILLE HUIT CENTS OBLIGATIONS garanties hypothécairement, émises à 500 fr. et remboursables, chaque année, à 625 fr. par voie de tirage au sort, dans un délai de 46 ans.

CONDITIONS ET AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION :

1° Versement, soit en une seule fois, au moment de la souscription, soit par cinquièmes et de mois en mois à partir du premier versement qui a lieu en souscrivant.

2° Intérêts à cinq pour cent, payables sans frais ni impôt les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de la souscription.

3° Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr. à partir du versement du premier cinquième.

4° Bonification immédiate de 4 fr. 16 centimes pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5° Garantie hypothécaire de l'emprunt montant à 6,400,000 fr. sur une valeur de 14,720,000 fr., non compris la plus-value devant résulter de l'achèvement des constructions.

6° Titres nominatifs ou au porteur, au choix des souscripteurs.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour souscrire :

À Paris, dans les bureaux de la Société, rue Richelieu;

Et dans les départements, chez tous les banquiers, notaires et agents de change, et notamment chez MM. LOUYET et TROUILLARD, banquiers à Saumur, ainsi que chez MM. V^o DE FOS-LETHEULLE ET FILS, banquiers à Saumur.

On peut également souscrire, en versant le montant de sa souscription, dans toutes les succursales de

Les chouans, à qui la masse de la population était favorable, trouvaient des asiles et des cachettes partout; les soldats ou, comme on disait alors, *les bleus*, étaient nécessairement l'objet de l'aversion générale.

Les premiers regardaient les bleus comme des oppresseurs qu'ils voulaient expulser de leur pays, fussent-ils les exterminer tous. Les autres traitaient les chouans de *brigands*, et, ne pouvant que rarement les atteindre, avaient recours aux plus terribles moyens.

Aux embuscades répondaient les incendies et les dévastations.

Aux bandes de tirailleurs invisibles et insaisissables étaient opposées des colonnes infernales qui n'épargnaient rien.

Les châteaux et les chaumières approvisionnaient les chouans ou leur servaient de retraites; chaumières et châteaux étaient réduits en cendres par les bleus. Les talus, les arbres, les haies étaient des retranchements pour les paysans insurgés; les soldats s'en prenaient aux haies, aux arbres et même aux récoltes qu'ils détruisaient sur pied pour affamer les chouans; mais ceux-ci, pour affamer les bleus, tâchaient de s'emparer par surprise des convois de vivres qui leur étaient expédiés.

(La suite au prochain numéro.)

la Banque de France, au crédit de la Société du Quartier-neuf du Luxembourg, BOUGEAULT et C^{ie}.

Les personnes qui souscriront en versant leurs fonds dans les succursales de la Banque de France, recevront leurs titres directement de la Société, dans la quinzaine, au plus tard, qui suivra la date du versement. (309)

VILLE DE SAUMUR.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 25 mai au 21 juin 1861.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		POURCS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.		
BOUCHERS.											
1	V ^o Godard.	4	»	»	»	15	15	»	15	20	»
2	Morisseau ⁽¹⁾	7	»	»	3	»	21	21	»	18	40
3	Touchet.	»	»	»	4	»	10	12	»	5	21
4	Poisson.	2	4	»	1	5	»	28	32	»	33
5	Beneston.	»	»	»	4	»	10	15	»	5	27
6	Yvon.	»	2	»	3	»	9	20	»	7	17
7	Corbineau.	»	2	»	1	5	»	13	16	»	14
8	Sechel.	»	2	»	1	5	»	14	21	»	24
9	Prouteau.	»	»	»	2	»	8	9	»	6	11
10	Girard (2).	»	»	»	3	»	8	17	»	6	18
11	Lanier.	»	»	»	2	»	9	8	»	6	8
12	Pafu.	»	»	»	1	4	»	4	13	»	6
13	Groleau.	»	»	»	3	»	6	15	»	6	6
14	Rousse.	»	»	»	3	»	2	10	»	4	9
CHARCUTIERS.											
MM.											
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	5	7
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	6	3
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4
4	Caret.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	8
5	Milsonneau	»	»	»	»	»	»	»	»	3	5
6	Martin.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	6
7	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	3	5
8	Sève jeune.	»	»	»	»	»	»	»	»	5	9
9	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4
10	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	8
11	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
12	Sève aîné.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
13	Hupon.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»

(1) Un bœuf refusé pour défaut de qualité.

(2) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

Marché de Saumur du 22 Juin.

Froment (hec. de 77 k.)	24 97	Huile de lin	49 —
2 ^e qualité, de 74 k.	24 —	Paille hors barrière	48 26
Seigle	46 80	Foin id.	72 46
Orge	12 —	Luzeerne (les 750 k.)	70 20
Avoine (entrée)	14 —	Graine de trèfle	60 —
Fèves	48 —	— de luzeerne.	30 —
Pois blancs	30 —	— de colza	28 30
— rouges	32 —	— de lin	28 —
Cire jaune (30 kil)	190 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	60 —	(l'hectolitre)	—
— de cheuvevis	48 —	— cassées (30 k.)	66 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860	1 ^{re} id. 80 à »
Id.	2 ^e id. 73 à »
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860	1 ^{re} id. 70 à »
Id.	2 ^e id. 63 à »
La Vienne, 1860	60 à 65
ROUGES.	
Souzay et environs 1859	120 à 145
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à »
Id.	2 ^e id. 210 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1860	75 à 80
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1859	1 ^{re} qualité 130 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »
Restigny 1860	50 à »
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 55 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 22 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 67 55.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 96 50.

BOURSE DU 21 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 67 60.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 96 65.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et de M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE

EN TOTALITÉ,

1^o UNE PETITE FERME, sise en la commune d'Allonnes, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance de 4 hectares 63 ares 30 centiares.

2^o ET UNE CLOSERIE, sise au lieu de Sangoué, en la commune de Brain-sur-Allonnes, comprenant une maison et diverses servitudes, terres, vignes, belles sapinières et landes, d'une contenance de 9 hectares 68 ares 69 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser auxdits notaires. (328)

Cabinet d'Affaires

DE CH. CORMERY,

18, rue du Collège, à Saumur.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, 38,

Parfaitement située pour le commerce et ci-devant occupée par M^{lle} H. NIVERLET, libraire.

S'adresser à M. CORMERY, ou à M. ROY, coutelier, rue Saint-Jean. (329)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le vendredi 28 juin 1861, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans l'ancien établissement de M. PERRAULT, marchand de chevaux à Saumur, rue d'Orléans, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, commodes, armoires, tables, fauteuils, chaises, bons vins rouges du midi de 1834 et autres, batterie de cuisine, porcelaine, harnais doubles et simples, brides, selles, couvertures, surfaix, bridons, un break, char-à-bancs, petite charrette, cuivrierie, quantité de fer et ferrailles, bois à brûler, javelles, plusieurs masses de fumier et bon terrain et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 2 juillet 1861, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. BOUGREAU, entrepreneur de maçonnerie, rue de la Marmaillet, chez M^{me} veuve DELAUNAY, marchande de bois, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession dudit sieur Bougreau.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, édredon, beaux draps, couvertures, serviettes, essuie-mains, armoires, commodes, glaces, quantité de belles chemises et effets, trois montres, barres de fer, marteaux, pinces, truelles, cordages, échelles, planches, brochettes, cuivrierie, batterie de cuisine, bouteilles vides et pleines, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

Changeement de Domicile.

LEFFET, PEINTRE, rue Saint-Nicolas, n^o 92, a transféré son atelier de peinture, rue des Forges, n^o 5.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

TROIS MAISONS se joignant, à Saumur, rue Royale, n^{os} 16, 18, 20, avec trois cours, servitudes vastes et nombreuses, se prolongeant sur la rue du Canon.

S'adresser audit notaire. (276)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

JARDIN très-affrûité, de 44 ares, à l'entrée de la rue d'Offard, près les Capucins, avec logements et magasin sur la cour d'Offard.

S'adresser audit notaire. (282)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (128)

PAILLES

A VENDRE

En bonne qualité.

S'adresser à M. DU BAUT, au Courdray. (318)

A CÉDER

DE SUITE,

UNE ÉTUDE D'HUISSIER,

Dans une bonne résidence (chef-lieu de canton.)

S'adresser à M. GAUDAIS aîné, à Saumur, Grand'Rue, 17. (285)

A CÉDER DE SUITE

UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Avec salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, etc.,

Sise rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (313)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désire.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un PETIT CLERC.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (235)

UN JEUNE HOMME désire une place comme cocher ou valet de chambre; il connaît également le jardinage.

S'adresser à M. RISCOURT, chez M. Beaumont, propriétaire à Doué.

CANCER. Guérison sans emploi de l'instrument tranchant, des tumeurs squirrheuses et des ulcérations externes, par l'application d'un moyen expérimenté avec succès pendant vingt années, et dont les heureux résultats pourront être justifiés. — Cabinet du D^r Médecin, rue Améot, 58, en face du boulevard Beaumarchais, à Paris, de midi à quatre heures, excepté le dimanche. (333)

PLUS DE FOURMIS!

Les fourmis, pucerons, teignes, charançons, chenilles, etc., sont expulsés et détruits par la poudre ANTI-FORMIQUE de H. Comte, pharmacien à Montmorillon (Vienne), admise à l'exposition nationale de Nantes. Médaille d'honneur, 1861. Dépôt chez M. PIE fils, droguiste.

60 c. la poudrière.

A LA PANTOUFLE DE CENDRILLON.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CHAUSSURES

En tous genres,

Rue Saint-Jean, n^{os} 7 et 9.

ANCIENNE MAISON DELANOUE, G^{ME} GERVAIS, Successeur.

Spécialité de Cheminées et Fourneaux pour Usines à vapeur.

GUILLOT FUMISTE

Depuis vingt ans le sieur GUILLOT s'occupe spécialement de la construction des fourneaux et cheminées d'usines à vapeur, soit pour brûler des houilles flambantes, soit pour la tourbe, enfin toutes espèces de fourneaux. Avec les connaissances qu'il a acquises, il peut les faire dans les conditions d'une grande économie de combustible.

Il se charge aussi de la construction des bâtiments, massifs de machines à vapeurs, fourneaux à gaz, cheminées d'habitation, et monte les calorifères.

Il garantit tous ses travaux; de plus il s'engage à les visiter au moins une fois l'an, pour voir si les carreaux ne sont point obstrués, ou s'il y a quelques réparations.

S'adresser à Angers, chez M. Martin, place Neuve, n^o 19.

A la Pyramide, près d'Angers.

A Saumur, café de la Navigation.

On peut prendre des renseignements sur ses travaux: à Paris, chez M. Farcot, mécanicien; à Nantes, chez MM. Reneau et Lotz; à Angers, chez MM. Berendorff et Laboulay; à Saumur, chez M. Passedoit (tous constructeurs mécaniciens);

Aux propriétaires et administrateurs d'établissements, M. Montrieux, maire d'Angers; M. Fayès, directeur des mines de Chalonnes; MM. Mayaud frères, à Saumur; M. Blavier, ingénieur des ardoisières; M. David, directeur de Grands-Carreaux, à la Pyramide. (200)

CONTREFAÇONS

DU

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

67, rue Montorgueil, Paris.

Pour se prémunir contre les contrefaçons, que de nombreux jugements n'ont pas encore complètement réprimées :

REFUSER tout flacon où le nom de Jean-Vincent Bully serait précédé des mots dit de, ou autres semblables.

EXIGER : L'enseigne AU TEMPLE DE FLORE, — le bouchage intact, — la signature sur le cachet, — la contre-étiquette fixant au col du flacon le fil blanc, rose, vert et noir terminé par la Médaille de garantie.

Ci-dessous la contre-étiquette elle-même pour donner le modèle de la signature et les deux faces de la Médaille.



Porter plainte contre le débitant « pour Tromperie sur la nature de la chose vendue. » (Art. 423 du Code pénal.)

Saumur, imprimerie de P. GODET.